



Programme de détection du plomb dans l'eau potable

À Huberdeau, l'eau potable distribuée par le réseau d'aqueduc est d'excellente qualité et surpasse les exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable du gouvernement du Québec.

La municipalité d'Huberdeau ne compte aucune conduite d'aqueduc maîtresse en plomb et aucune entrée de service en plomb n'a été trouvée sur le territoire à ce jour. Pour la majorité des résidences, l'entrée de service reliée à la conduite d'aqueduc municipale ainsi que sa plomberie est constituée, en tout ou en partie, principalement de cuivre. La plomberie à l'intérieur des résidences est aussi généralement composée de cuivre (ou plastique).

Dans de rares exceptions, des résidences ont des conduites de plomb ou des soudures de plomb. Lorsqu'il est en contact avec l'eau, le plomb se dissout dans l'eau : celle-ci peut donc contenir une concentration plus élevée de plomb.

La municipalité procède à l'échantillonnage de l'eau potable comme stipulé dans le Guide d'évaluation et d'intervention relatif au suivi de plomb et de cuivre dans l'eau potable du gouvernement du Québec. Des échantillons sont prélevés dans 5 résidences chaque année, entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre, selon les exigences de la réglementation en vigueur.

Caractéristiques d'une conduite en plomb

- De couleur grise
- Ne résonne pas lorsqu'elle est frappée
- Présente des marques métalliques lorsqu'elle est grattée
- N'est pas attirée par les aimants

S'il est impossible d'effectuer cette vérification, il faut communiquer avec le propriétaire ou un plombier.

Remplacement des conduites

Pour réduire la concentration en plomb, il est essentiel de remplacer les infrastructures de la conduite tant du côté résidentiel que du côté municipal. Si un propriétaire remplace sa portion du branchement d'aqueduc en plomb, la municipalité fera de même pour la partie municipale de ce branchement.

De plus, advenant le cas où la municipalité aurait à entreprendre des travaux sur des conduites composées de plomb, elle les remplace automatiquement par une conduite conforme aux normes en vigueur. Elle en informe les résidents avoisinants afin qu'ils puissent procéder, eux aussi, au remplacement de leur raccordement en plomb.

Recommandations pour une conduite en plomb

- De façon préventive, si l'eau est restée pendant quelques heures dans les conduites, il faut la laisser couler environ trois minutes avant de la boire. Les activités matinales habituelles, comme prendre une douche et tirer la chasse d'eau, permettent de vidanger votre réseau sans avoir à faire couler l'eau.
- Il faut utiliser seulement de l'eau froide du robinet pour boire et cuisiner puisque l'eau chaude, qui a séjourné dans le chauffe-eau, risque davantage de contenir des traces de plomb.
- Pour réduire le gaspillage d'eau potable, il est fortement recommandé de remplir un contenant d'eau froide et de le mettre au réfrigérateur. Cette eau pourra servir pour la consommation (boisson et cuisson des aliments).
- L'utilisation d'un système de filtration, soit avec un pichet, soit fixé au robinet, soit installé sous l'évier, peut être efficace pour réduire le plomb. Il est important de vérifier, que la norme NSF/ANSI no 53 est indiquée sur l'emballage des filtres et qu'elle est dédiée à la réduction du plomb.
- L'eau embouteillée reste une option, particulièrement pour les nourrissons alimentés avec des préparations commerciales de lait reconstituées avec de l'eau.
- Faire bouillir l'eau ne diminuera pas la concentration en plomb.

Renseignements **supplémentaires** voir le lien ci-dessous :

[Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec](#)



Éric Durand
Directeur des travaux publics
Municipalité d'Huberdeau